

**A COMPTER DU
1^{ER} SEPTEMBRE
2024**

**J'utilise
le**

TRANSLUCIDE

**SAC POU
BELLE**

Communauté de Communes de la Côte
D'IB>TRE

**Collecte des
déchets ménagers :**

pour plus de transparence, votre sac poubelle évolue.
Finis votre sac poubelle opaque, il devient translucide.



Vous êtes résident de l'une des 21 communes « expérimentation », vous êtes ainsi concernés par le lancement de l'utilisation du sac translucide au 1^{er} Septembre 2024. A compter de cette date, les déchets ménagers devront être présentés à la collecte uniquement dans ces sacs.

Phase expérimentation : 21 communes concernées: Angiens, Auberville-la-Manuel, Blosseville-sur-Mer, Bosville, Cany-Barville, Fontaine-le-Dun, Héberville, Ingouville-sur-Mer, La Chapelle-sur-Dun, La Gaillarde, Manneville-Es-Plains, Normanville, Ourville-en-Caux, Saint Aubin-sur-Mer, Saint Martin-aux-Buneaux, Saint Pierre-le-Viger, Saint Riquier-Es-Plains, Sotteville-sur-Mer, Thiouville, Veulettes-sur-Mer, Vinnemerville.

"le bon déchet au bon endroit"

DANS LE SAC TRANSLUCIDE



COMMENT L'OBTENIR ?

Il vous est fourni par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre par l'intermédiaire de votre commune qui vous remettra votre dotation. Cette dernière s'effectue dans votre mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou d'un extrait Kbis si vous êtes un professionnel), et selon les dates et les modalités de distribution établies par cette dernière.

COMMENT L'UTILISER ?

Il vient en remplacement de votre sac poubelle opaque habituel, et ce dès le 1^{er} septembre prochain.

QUE DÉPOSER DANS CE SAC ?

Papiers absorbants

> Mouchoirs, serviettes en papier, essuie-tout sont composés de papier mais comme ils sont souillés, ils doivent être déposés en déchets ménagers.

Petits objets en plastique

> De nombreux petits objets en plastique ne sont pas des emballages, ils peuvent être déposés en déchets ménagers.

Restes alimentaires

> *Si vous n'avez pas de composteur :*
Vous pouvez mettre dans le sac translucide l'ensemble de restes alimentaires

> *Si vous avez un composteur :*

Mettez uniquement dans le sac translucide ce qui ne se composte pas : épiluchures d'agrumes, viandes, poissons, os, arêtes, coquilles de mollusque, matières grasses et produits laitiers.

Produits d'hygiène

> Ils peuvent être déposés préalablement dans un sac poubelle opaque (spécifique salle de bain)

Cotons tiges, cotons démaquillants, lingettes, serviettes hygiéniques, tampons, couches, etc...

Autres déchets (acceptés en déchets ménagers)

> Litière, papier cadeau aluminisé ou plastifié, bris de verre, assiettes cassées, mégots, paquets de cigarettes.



LE SAC TRANSLUCIDE :

Questions et conseils :

QUI EST CONCERNÉ ?

> A partir de 2024, les administrés du territoire de la Côte d'Albâtre, incluant les professionnels (pour les déchets de bureau), seront dotés progressivement de sacs translucides dédiés à la collecte des déchets ménagers.

A QUOI SERVENT LES SACS TRANSLUCIDES ?

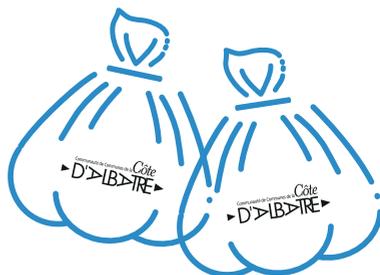
> Ils permettent de rendre visibles les déchets qui pourraient être recyclés. Grâce à ce dispositif, les agents de collecte sont en mesure d'effectuer des contrôles inopinés, dans un cadre spécifique, afin de lutter contre les erreurs de tri. Si le sac contient des déchets mal triés, il pourra être refusé. Un autocollant rouge sera alors apposé sur le sac.

QUE DEVIENNENT NOS SACS « TRADITIONNELS » NOIRS ?

Vous pouvez « solder » vos derniers sacs noirs dans les 3 mois à venir. Au-delà de cette période transitoire, tout sac noir sera refusé.

LES CONDITIONS DE RAMASSAGE RESTENT LES MÊMES.

> Le sac translucide, une fois rempli, doit être déposé devant votre domicile la veille de chaque ramassage des déchets ménagers (dans votre bac poubelle si vous en possédez un).



A noter : vous pourrez, bien entendu, continuer d'utiliser des petits sacs opaques pour les déchets d'ordre hygiénique (corbeille de salle de bain). Ces sacs opaques, une fois refermés, devront être déposés dans votre sac translucide.

COMBIEN DE SACS TRANSLUCIDES VAIS-JE OBTENIR ?

> Une dotation de sacs est prévue en fonction du nombre de personnes composant votre foyer, il s'agit de :

- 60 sacs de 30 litres par an pour les familles de 1-2 personnes
- 60 sacs de 50 litres par an pour les familles de 3 personnes et +, ainsi que pour les professionnels.

QUI FINANCE LES SACS TRANSLUCIDES ? COMMENT OBTENIR SA DOTATION DE SACS TRANSLUCIDES ?

> La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre finance les sacs translucides, toutefois la distribution se fait en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou d'un extrait Kbis, si vous êtes un professionnel.

LE SAC TRANSLUCIDE :

Les tournées de ramassage

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre assure une collecte des déchets ménagers chaque semaine sur l'ensemble des 63 communes du territoire

Au 1 ^{er} juin 2024	
ANOURTEVILLE-SUR-HERICOURT	Vendredi
ANGIENS	Vendredi
ANGLESQUEVILLE-LA-BRAS-LONG	Vendredi
AUBERVILLE-LA-MANUEL	Vendredi
AUTIGNY	Vendredi
BERTHEAUVILLE	Mardi
BERTREVILLE	Jeudi
BEUZEVILLE-LA-GUERARD	Vendredi
BLOSSEVILLE-SUR-MER	Mercredi
BOSVILLE	Mercredi
BOURVILLE	Vendredi
BRAMETOT	Vendredi
BUTOT-VENESVILLE	Vendredi
CAILLEVILLE	Mercredi
CANOUVILLE	Vendredi
CANY-BARVILLE	Mardi et Vendredi*
CLASVILLE	Mardi
CLEUVILLE	Vendredi
CRASVILLE-LA-MALLET	Mardi
CRASVILLE-LA-ROCQUEFORT	Jeudi
CRICQUETOT-LE-MAUCONDUIT	Vendredi
DROSAY	Jeudi
ERMENOUVILLE	Vendredi
FONTAINE-LE-DUN	Jeudi
GRAINVILLE-LA-TEINTURIÈRE	Jeudi
GUEUTEVILLE-LES-GRÈS	Mercredi
HAUTOT-L'AUVRAY	Jeudi
HEBERVILLE	Vendredi
HOUDETOT	Jeudi
INGOUVILLE-SUR-MER	Lundi
LA CHAPELLE-SUR-DUN	Mardi

Au 1 ^{er} juin 2024	
LA GAILLARDE	Mardi
LE BOURG-DUN	Mardi
LE HANOUARD	Vendredi
LE MESNIL-DURDENT	Jeudi
MALLEVILLE-LES-GRÈS	Vendredi
MANNEVILLE-ÈS-PLAINS	Mercredi
NÉVILLE	Mercredi
NORMANVILLE	Vendredi
OCQUEVILLE	Mardi
OHERVILLE	Vendredi
OUAINVILLE	Jeudi
OURVILLE-EN-CAUX	Mercredi
PALUEL	Mercredi
PLEINE-SÈVE	Jeudi
SAINT-AUBIN-SUR-MER	Lundi
SAINTE-COLOMBE	Lundi
SAINTE-MARTIN-AUX-BUNEAUX	Lundi*
SAINTE-PIERRE-LE-VIEUX	Mardi
SAINTE-PIERRE-LE-VIGER	Mardi
SAINTE-RIQUIER-ÈS-PLAINS	Jeudi
SAINTE-SYLVAIN	Mercredi
SAINTE-VAAST-DIEPPEDALLE	Jeudi
SAINTE-VALÉRY-EN-CAUX	Lundi, jeudi et samedi*
SASSEVILLE	Mardi
SOMMESNIL	Vendredi
SOTTEVILLE-SUR-MER	Lundi
THIOUVILLE	Vendredi
VEAUVILLE-LES-QUELLES	Vendredi
VEULES-LES-ROSES	Lundi, jeudi et samedi
VEULETTES-SUR-MER	Lundi et vendredi*
VINNEVILLE	Vendredi
VITTEFLEUR	Mardi

* **Saint-Valéry-en-Caux** > Intégralité de la commune : 1 collecte par semaine : Lundi. Gros producteurs et habitat HLM : 2 collectes par semaine : Lundi et jeudi. Centre-ville : 3 collectes par semaine : Lundi, Jeudi, Samedi. **Cany-Barville** > Intégralité de la commune : 1 collecte par semaine : Mardi. Centre-ville, gros producteurs et habitat collectif : 2 collectes par semaine : Mardi et Vendredi. **Saint-Martin-aux-Buneaux** > 1 collecte par semaine toute

l'année (pas de collecte supplémentaire d'été) : Lundi. Camping : 2 collectes par semaine : Lundi et Vendredi au cours de la période estivale. **Veulettes-sur-Mer** > 1 collecte par semaine toute l'année (pas de collecte supplémentaire d'été) : Lundi. Digue Jean Corruble (à partir du n° 39) et le camping : 2 collectes par semaine : Lundi et Vendredi toute l'année.

"le bon déchet au bon endroit"



DANS LES COLONNES
DE **tri sélectif** :

Pour les déchets courants du quotidien (emballages, verre, papiers ...) qui ne peuvent être déposés dans les sacs translucides

COMMENT TRIER ?

Chez vous, TOUS les emballages et les papiers se trient !

Les emballages en plastique, métalliques, briques alimentaires



Les emballages en verre



Les cartonnets
et tous les papiers



Plus d'info :
www.cote-albatre.fr/dechets



OÙ DÉPOSER MON TRI SÉLECTIF ?

Dans les colonnes de tri vertes, bleues et jaunes (ou Point d'Apport Volontaire) implantées sur le territoire, 463 colonnes de tri sont à votre disposition, au plus près de chez vous.

Retrouvez la carte détaillée sur notre site internet, rubrique « Votre quotidien », puis le tri :

<https://cote-albatre.fr/dechets-tri>

A savoir : Des colonnes de tri sur le territoire pour les Textiles, Linge de maison et Chaussures vous sont aussi proposées.



"le bon déchet au bon endroit"



À LA **déchetterie** :

Pour les déchets spécifiques tels que : les déchets verts, les déchets dangereux des ménages, les chutes de bois etc..., il est indispensable de se rendre directement dans l'une de nos 3 déchetteries communautaires situées à **Cany-Barville, Saint-Valery-en-Caux ou Brametot** ou bien de recourir à des filières spécifiques en vous rendant directement en magasin (pour les piles et les ampoules par exemple).

"le bon déchet au bon endroit"

ET POURQUOI NE PAS OPTER
pour le composteur OU
le lombricomposteur ?



Pour vous permettre de trier vos biodéchets et de les valoriser, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre vous propose l'acquisition d'un kit de compostage de jardin ou d'un kit de lombricompostage (compostage d'intérieur de déchets de cuisine, grâce à l'action de vers) à moindre coût.

Pour plus d'informations, contactez le 02 35 57 94 50 ou dechets@cote-albatre.com



CONTACT & INFORMATIONS :

Besoin d'informations sur le sac translucide ?

Des questions sur le tri sélectif, les déchetteries ou le compostage ?

**Notre Ambassadrice du Tri vous répond au 02 35 57 94 50
ou par mail à service.dechets@cote-albatre.com**